



# Feu rouge : astuces pour contester et gagner

Fiche pratique publié le 27/04/2013, vu 2891 fois, Auteur : [Maitre losca Jean Baptiste](#)

## Feu rouge : astuces pour contester et gagner

Il s'agit d'une contravention « phare » du Code de la Route, banale, très souvent sujette à controverse et pourtant lourdement sanctionnée.

Contravention de 4<sup>ème</sup> classe, le franchissement d'un feu rouge est administrativement sanctionné par le retrait de **quatre points sur le permis de conduire**. ( permis de conduire de 12 points ou de 6, jeune conducteur).

Pénalement, cette infraction est sanctionnée par une amende forfaitaire (montants minoré 90 €, 135 €, AFM : 375 Euros). En cas de contestation le juge qui aura à connaître de la régularité légale et factuelle de cette contravention est la juge de proximité du lieu de la commission de l'infraction.

### Article R412-30 du Code de la route

*« Tout conducteur doit marquer l'arrêt absolu devant un feu de signalisation rouge, fixe ou clignotant.*

#### Ou s'arrêter exactement ?

*« L'arrêt se fait en respectant la limite d'une ligne perpendiculaire à l'axe de la voie de circulation. Lorsque cette ligne d'arrêt n'est pas matérialisée sur la chaussée, elle se situe à l'aplomb du feu de signalisation ou avant le passage piéton lorsqu'il en existe un ».*

*pour lire la suite cliquez sur : <http://www.maitreiosca.fr/nos-astuces/feu-rouge-astuces-pour-contester-et-gagner/>*